



**Examen professionnel
pour l'accès au corps
des ingénieurs de l'industrie et des mines
Juin 2015**

Rapport du président du jury

1. Les épreuves de l'examen

L'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) s'est déroulé en 2015 selon les modalités prévues par l'arrêté du 30 juin 2006 modifié fixant les modalités d'organisation ainsi que la nature et le programme des épreuves de cet examen professionnel.

L'examen professionnel comporte une première sélection sur épreuves écrites d'admissibilité, suivie d'un entretien d'admission avec le jury.

Les épreuves écrites d'admissibilité sont au nombre de deux :

- Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents en rapport avec les activités exercées par les ingénieurs de l'industrie et des mines (4 heures, coefficient 4) ;
- Etude de cas se rapportant à un sujet portant sur une discipline choisie par le candidat lors de son inscription (4 heures, coefficient 4).

Les disciplines relatives à l'étude de cas étaient les suivantes :

- Véhicules
- Equipements sous pression, canalisations de transport et de distribution, utilisation domestique du gaz,
- Métrologie,
- Développement économique,
- Environnement et sécurité industriels,
- Sol / sous-sol,
- Energie,
- Nucléaire et radioprotection.

L'entretien d'admission avec le jury (40 minutes, coefficient 5) consiste en un entretien avec le jury portant notamment sur l'expérience professionnelle du candidat et sur sa connaissance générale des activités, de l'organisation et du fonctionnement des services. En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle selon un modèle disponible sur le site internet du ministère.

Le jury a été mis en place par arrêté du 17 mars 2015 ; il comprend, outre le président, ingénieur général des mines membre du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, 5 membres appartenant à l'administration centrale des ministères économiques et financiers et du ministère de l'écologie, du développement durable (MEDDE), à deux directions déconcentrées du MEDDE, auxquels ont été joints des examinateurs spécialisés.

Le nombre de places offertes à cet examen professionnel est de 8 (avec possibilité de constitution d'une liste complémentaire).

2. Les candidatures

Les inscriptions ont été clôturées le 5 mars 2015.

Les candidats, au nombre de 65, se répartissaient entre les différentes spécialités comme suit :

- Energie..... 3 candidats
- Environnement et sécurité industriels..... 29 candidats
- Equipements sous pression, canalisations de transport et de distribution, utilisation domestique du gaz 3 candidats
- Métrologie 8 candidats
- Sol / sous-sol..... 10 candidats
- Véhicules 12 candidats

3. Les épreuves écrites d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 18 mars 2015 pour la mise au point des sujets.

Les épreuves écrites (4 + 4 heures) se sont déroulées les 9 et 10 avril 2015.

Le jury a sélectionné 18 admissibles (pour un nombre de places offertes de 8).

4. Les entretiens d'admission

Le jury s'est réuni, pour ces épreuves, à l'immeuble Atrium (place des Vins de France) du 16 au 19 juin 2015. 18 entretiens ont été conduits par le jury (chacun durant 40 minutes).

8 candidats ont été finalement admis et 2 autres ont été inscrits sur liste complémentaire.

5. Commentaires

La répartition des candidats inscrits, présents, admissibles et admis a été la suivante :

Candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	49	16	65
Présents	41	14	55
Admissibles	11	7	18
Admis	5	3	8
Inscrits sur liste complémentaire	1	1	2

La moyenne des candidats a été la suivante :

Candidats	Moyenne d'âge
Inscrits	45 ans
Présents	44 ans
Admissibles	45 ans
Admis	47 ans
Inscrits sur liste complémentaire	42 ans

Le jury a apprécié les conditions d'organisation et d'encadrement fournies par le personnel du Secrétariat général (Direction des ressources humaines, bureau DRH2D). Le concours s'est ainsi déroulé dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves écrites a donné lieu à certaines observations spécifiques de la part des correcteurs :

- Composition d'ordre général / note de synthèse : l'examen de l'ensemble des copies remises révèle qu'un nombre significatif de candidats a rencontré des difficultés à rédiger, dans le délai imparti, la note qu'il leur était demandé de produire. Plusieurs candidats, en effet, n'ont pas été en mesure d'une part de respecter un plan correct et intelligible, d'autre part de dégager les éléments les plus importants parmi ceux présentés dans les documents fournis.
- La rédaction de rapports écrits, notamment au Préfet, ou de correspondances constitue une part importante de l'activité d'un ingénieur de l'industrie et des mines et, même si le jury a pu se montrer parfois indulgent à l'écrit pour éviter l'attribution de notes éliminatoires, on ne saurait être admis à l'examen professionnel (ni au concours interne IIM) sans une aptitude minimale à la synthèse et à la rédaction. Ceci a trop souvent fait défaut aux candidats.
- Expression des candidats à l'écrit : les examinateurs notent une nouvelle fois, toutes épreuves confondues, la relative faiblesse de l'expression à l'écrit : orthographe, syntaxe, rigueur et précision de la formulation, absence de plan.

Les enseignements à tirer de l'entretien avec le jury sont les suivants :

- Les candidats étaient généralement mieux préparés à l'entretien avec le jury que lors du précédent examen professionnel. Il a toutefois été noté la difficulté, pour la plupart des candidats, de présenter leur parcours et leurs atouts dans le temps imparti de 10 minutes. Il reste important pour les candidats à l'examen professionnel, qu'un de leurs supérieurs hiérarchiques leur fasse passer un entretien "à blanc" afin de préparer l'oral de cet examen.
- Anticipation professionnelle: la connaissance ou l'appréhension du milieu qui les attend reste faible. A part quelques bonnes prestations procédant généralement d'une démarche documentaire approfondie et surtout de contacts avec des personnes en place dans des DREAL/DIRECCTE, force est de constater qu'une part non négligeable des candidats n'a pas une idée claire des futurs métiers qui les attendent. Ceci est un point qui peut influencer très défavorablement le jury.

- Le niveau des candidats en matière de connaissance générale - basique - des institutions françaises et européennes et de l'administration française a été jugé très inégal, avec parfois des déficiences assez préoccupantes de la part de futurs ingénieurs de l'industrie et des mines.
- Il est toutefois à souligner que plusieurs candidats ont fourni une prestation remarquable sous tous les aspects, et très appréciée du jury, ce qui démontre d'une part la bonne qualité du vivier des TSEI, et d'autre part le bénéfice qu'il y a à préparer correctement cet examen professionnel.

L'ingénieur général des mines,
Président du jury

Didier LANSIAUX